



Conditions générales de location DLR 2024 avec ou sans opérateur

Les conditions générales de vente ou de location, base légale de la négociation commerciale, sont l'une des pièces majeures du contrat fournisseur.

De longue date, la fédération DLR propose aux entreprises (adhérentes ou non) divers textes de conditions générales ([voir sur le site internet](#)).

En cette fin d'année, DLR propose deux nouveaux textes mis au point par ses soins : des conditions générales de location avec ou sans opérateur. Adaptables à toute entreprise, elles ont été juridiquement validées par l'avocat de la fédération.

En effet, face à la demande constante (voire en hausse) de la part des entreprises de disposer de tels textes (qui ne soient pas le texte des CG interprofessionnelles DLR/FFB/FNTP de 2009), DLR a réalisé et diffuse largement ce travail afin que les professionnels se l'approprient et en fassent usage afin de valoriser leurs prestations et préserver leurs intérêts.

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés
ACIM, FNAR, UFL
et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

Voir les deux textes :

[Conditions générales professionnelles \(DLR\) de location de matériel sans opérateur](#)

[Conditions générales professionnelles \(DLR\) de location de matériel avec opérateur](#)

CONTACT PRESSE

Florence Dupont - 06 89 43 24 56 - f.dupont@dlr.fr